



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

LE COMMISSAIRE DÉLÉGUÉ
DE LA RÉPUBLIQUE
POUR LA PROVINCE DES ILES LOYAUTÉ

ARRETE HC/SAIL/CVB/ N° 2020 - 3 du 25 février 2020

portant désignation des délégués de l'administration au sein des commissions administratives spéciales chargées de la révision de la liste électorale, pour l'élection des membres de l'assemblée dans la province des Iles Loyauté pour les communes de Lifou, Maré et Ouvéa

- VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée, relative à la Nouvelle-Calédonie;
- VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée, relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- VU le décret n° 2007-423 du 23 mars 2007 modifié relatif aux pouvoirs du Haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Nouvelle-Calédonie,
- VU le code électoral;
- VU l'arrêté /HC/DLAJ/BAJE n° 2019/199 du 9 octobre 2019 fixant la liste des bureaux de vote dans les communes de la Nouvelle-Calédonie ;
- VU l'arrêté du 24 janvier 2020 portant nomination de M. Stéphane LUCIEN-BRUN, conseiller référendaire à la cour des comptes, en qualité de commissaire délégué de la République pour la province des îles Loyauté auprès du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ;
- VU l'arrêté HC/DLAJ/BAJE n°2020/94 du 5 février 2020 portant délégation de signature à M. Stéphane LUCIEN-BRUN, commissaire délégué de la République pour la province des îles Loyauté auprès du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les personnes désignées ci-après sont appelées à siéger au sein des commissions administratives chargées de l'établissement de la liste électorale pour l'élection des membres de l'assemblée dans la province des Iles Loyauté pour les communes de Lifou, Maré et Ouvéa, du 27 février au 27 avril 2020.

Commune de LIFOU :

Mme Corinne VERRECCHIA-BLANCHARD

Commune de MARE :

M. Daniel Panine HNAWANGE

Commune d'OUVEA :

Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie – Subdivision des Iles Loyauté

BP 9 Wé – 98820 LIFOU – tél : (687) 45.50.45

Adresse mél : subdiv-iles@nouvelle-caledonie.gouv.fr – Site internet : www.nouvelle-caledonie.gouv.fr

M. Robert NYIKEINE

Article 2 : Chacun des délégués de l'administration titulaires ci-dessus désignés, est également désigné suppléant de l'un des délégués de l'administration titulaires en cas d'absence ou d'empêchement de l'un d'entre eux. Le Commissaire délégué de la République pour la province des îles Loyauté est désigné suppléant sur l'ensemble de ces 3 communes.

Article 3 : les personnes désignées ci-après seront, en tant que de besoin, appelées à siéger au sein des dites commissions :

ADJOU-HNYIETRE Laurette
ALEU-SABY Nathalie
ASRI Hermann
ATE Ingrid
BACCOUCHI Zohra
BRACQ Béatrice
COATANOAN Géraldine
DE DECKKER Sylvie
DE VIVIE DE RÉGIE Mariam
DUPUY-GUILLOUX Marianne
FAIMATEA Valélia
FAYAT Valérie
FLEUROT Audrey
GRANERO Jean-Gaël
GRZLAK Olivier
HNANGANYAN Nélie
HUEDRO Isabelle
JACQMIN Amaury
JOOP Steven
KERAVEC Sandrine
KOLATA Jeanine
LAMPERTI Véronique
LAMY Lyne
LECLERC Lorène
LEPETIT-AURIAULT Angèle
CREVOISIER Patrick
CERQUEIRA Julien
MACHORO Yannick
MAHOT Kurni
MESSAGER Catherine
MICHEL-VILLAZ Isabelle

MISIMOA Nadine
MOISAND Sophie
MOULE Véronique
POIGOUNE Valérie
RIAHI Jacqueline
SAMINE Maéva
SAUTEREAU Romain
SESMAT Isabelle
TIEFFENBACH Nicolas
TOURE Brian
VERSIGNY Thomas
WAGNER Coralie

Article 4 : Le secrétaire général du Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie et le commissaire délégué de la République pour la province des Iles Loyauté sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires des communes de LIFOU, MARE et OUVEA ainsi qu'aux délégués de l'administration désignés, et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

**Le Commissaire délégué de la République
pour la province des îles Loyauté**



Stéphane LUCIEN-BRUN